



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2026

**No 15-2026 – Séance du 26 mai 2026**

**Impôt sur la succession – Année fiscale 2026**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe de l'encaissement d'un impôt sur la succession, dont la part communale se monte à CHF 4'593'581.-. L'acompte y relatif a été encaissé le 28 avril 2026.

Selon la péréquation intercommunale vaudoise (NPV), le 50 % de cette rentrée fiscale sera restituée au Canton au niveau de la péréquation des ressources.


La Municipalité, lors du bouclage des comptes 2026, prendra les décisions comptables adéquates afin de faire pérenniser cette recette exceptionnelle.

Dans tous les cas, cet encaissement permettra de rembourser les emprunts venant prochainement à échéance.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



A. Bovay



Le secrétaire



J.-M. Guex

Blonay, le 5 mai 2026

Délégation municipale : Mme Sarah Lisé, municipale

Copie : Bureau du Conseil communal – Cogest - Service des finances